

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 26 Mai 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 Mai 2016, sous la présidence de Monsieur Paul MESTRE, Maire de Thérondels.

Présents : Mmes Marie Line CHAMPAGNAC, Marielle RIGAL, Mrs Paul MESTRE, Claude BELARD, Christian SOULENQ, André CHASSANG, Jérôme LABERTRANDIE, Daniel TARRISSE, Emilien SOULENQ, Antoine FROMENT.

Excusé : M. Nicolas VERDIER.



Monsieur André CHASSANG est élu secrétaire.

1°- Embauche d'un surveillant de baignade pour la Presqu'île de LAUSSAC :

Tous connaissant la situation de la Presqu'île de Laussac, baignée par les eaux du lac de Sarrans, et l'affluence constatée sur ses berges pendant la période estivale, la sécurité des personnes et des biens doit être assurée.

Pour se faire, un projet porté par la Communauté de Communes du Carladez développé sur deux ans doit nous permettre d'atteindre cet objectif et de proposer un meilleur accueil sur le site.

Il est donc projeté, un lieu de baignade en bordure de parcelle D4 749. Cette baignade sera surveillée pendant la période estivale. Il est prévu qu'une personne titulaire du Brevet National de Secourisme et de Sauvetage en milieu Aquatique (BNSSA) et du Brevet de Premier Secours en Equipier (PSE1), sera embauchée par la commune de Thérondels.

La commune sollicite l'ADEL pour la mise en place et la gestion du contrat de travail. La commune prévoit dans son budget le financement lié à cette dépense.

2°- Réalisation d'heures complémentaires et supplémentaires :

Le Maire rappelle a l'assemblée :

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

✓ Les agents à temps complet peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C relevant des cadres d'emplois suivants :
Adjoints et agents techniques, adjoints ou agents administratifs.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

✓ Les agents à temps non complet peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emploi suivant : Adjoints ou agents techniques, adjoints ou agents administratifs.

✓ Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

✓ Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

♦ s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

♦ s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004,

♦ s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

3°- Biens de section de Nigresserre – Redevance :

Vu les délibérations :

- ◆ 2015-26 du 27/04/2015 ;
- ◆ 2015-33 du 20/07/2015 ;
- ◆ 2015-65 du 14/12/2015 ;

Vu la convention signée avec la SAFER pour 9ha88a77ca ;

Le loyer 2015 est perçu à terme échu et pour la première fois à compter de Mars 2016.

Le Maire propose :

Le projet de facturation des loyers des terres dites « Biens de section de Nigresserre selon les tableaux ci-dessous :

TAILLEFER Jean-Pierre	7ha01 x 120 =	841.20 €
LADOUX Serge	10ha50 x 120 =	1 260.00 €
CALDAYROUX Jean-Michel	13ha05 x 120 =	<u>1 566.00 €</u>
	TOTAL	= 3 667.20 €

Les lots dits « Jardins » attribués à :

LADOUX Guy
CHASSANG André
GARRRIC Alain
LADOUX Raymond
CAZES Alain

Selon le loyer de 22 € l'un (il est fait remarque que ce tarif tient compte des usages des habitants de Nigresserre).

Le lot attribué depuis à Nicolas RIGAL par la SAFALT (9ha82a77ca) à compter du 1^{er} Janvier 2016 n'est pas concerné par cet appel, la récolte de fourrage de 2015 ayant été enregistré dans l'exercice 2015.

Vente d'herbe	2 804.85 €
Facture EURL VERDIER	<u>1 480.16 €</u>
Bordereau 96 – Mandat 527	

SOLDE 1 324.69 €

Le conseil municipal valide la proposition et donne pouvoir au maire pour procéder aux divers encaissements.

BIENS DE SECTION DE NIGRESSERRE

REDEVANCE 2015

(Mise en paiement en 2016)

NOMS	Surface conventionnée	Prix hectare	Résultat
GAEC TAILLEFER	7 ha 01 a	120 €	841.20 €
LADOUX Serge	10 ha 50 a	120 €	1 260.00 €
CALDAYROUX Jean-Michel	13 ha 05 a	120 €	1 566.00 €
TOTAL			3 667.20 €

LOTS JARDINS

NOMS	Par unité de lot	Prix retenu	Résultat
LADOUX Guy	0 ha 5 a	22 €	22 €
CHASSANG André	0 ha 5 a	22 €	22 €
GARRIC Alain	0 ha 5 a	22 €	22 €
LADOUX Raymond	0 ha 5 a	22 €	22 €
CAZES Alain	0 ha 5 a	22 €	22 €
TOTAL			110.00 €

NOMS	Par unité de lot	Prix retenu	Résultat
Exploitation par la commune *	6 ha 77 a 77 ca		1 324.69 €
Non exploité*	3 ha 05 a 00 ca		
TOTAL			1 324.69 €

TOTAL GÉNÉRAL			5 101.89 €
----------------------	--	--	-------------------

* en convention SAFALT à compter du 1^{er} Janvier 2016

4°- Transfert de l'Eglise de Laussac et des cimetières de Laussac, Ladinhac et Douxalbat à la Commune :

Vu la délibération du conseil municipal de THERONDELS :

- ◆ n° 2015/60 du 02 Novembre 2015 ;

Vu la lettre du Préfet de l'AVEYRON :

- ◆ n° 2016/579 du 13 Avril 2015 ;

Vu les arrêtés :

- ◆ de la Préfecture de l'Aveyron du 30 Mai 1997 N° 97-1252
- ◆ de la Préfecture de Région Midi-Pyrénées du 08 Décembre 1997
- ◆ de la Préfecture de Région Midi-Pyrénées du 16 Décembre 1996

Le Maire reprend et expose au Conseil Municipal la situation :

L'église de Laussac : il est de notoriété publique que l'église de Laussac est du 11^{ème} siècle, fondée par ST GAUSBERT. La pratique que nous en connaissons et la gestion des dossiers, notamment par la Préfecture de Région Midi-Pyrénées et de l'Aveyron ont, depuis 20 ans au moins, considéré cet établissement faisant propriété de la commune de THERONDELS, lors des demandes de subvention par l'intermédiaire du service départemental d'architecture de l'Aveyron.

Dans l'intérêt général de la gestion et de la conservation de ce patrimoine, toujours affecté au culte, il est nécessaire de transférer ce bien à la commune de THERONDELS. Cette église étant édiflée bien avant les lois de 1905.

Les trois cimetières – Laussac (Parcelle 767 Section D), Douxalbat (Parcelles 294 et 295 Section F) et Ladinhac (Parcelle 498 Section G) – sont ouverts aux sépultures depuis toujours et sont ici considérés comme biens privés.

Leur usage est en contradiction avec la loi.

Des ventes de concessions sont enregistrées en Mairie et le produit de la vente encaissée par le Trésor Public – Trésorerie de l'Argence et du Carladez.

La population ne comprendrait pas que le Maire ne puisse délivrer un permis d'inhumer alors que tous les ancêtres gisent dans les tombes.

Où cet exposé, le Conseil Municipal manifeste sa surprise et son étonnement face à cette situation.

Il demande au Maire de rencontrer les services de la Préfecture pour trouver une solution à cette situation.

Il est d'intérêt général que ces trois cimetières servent les populations de Laussac, Douxalbat et Ladinhac comme auparavant.

Pour présenter un dossier conforme, le Conseil Municipal donne pouvoir au premier adjoint, Monsieur Christian SOULENQ pour représenter la commune et signer tous documents lors du transfert de ces biens à la communes.

5°- Domiciliation de Monsieur Christian SOULENQ :

Vu les délibérations :

- ◆ 2015/60 du 02 Novembre 2015 ;
- ◆ 2015/53 du 02 Novembre 2015;

Vu les courriers de la Préfecture :

- ◆ du 13 Avril 2016 n° 2016/579
- ◆ du 06 Avril 2016 n° 2016/570

Le Maire propose que la commune soit représentée par le premier adjoint, Monsieur Christian SOULENQ, pour les actes, contrats, conventions et l'ensemble des documents nécessaires aux transferts des biens de section référencés dans les délibérations du 02 novembre 2015.

Le Maire représente les sections pour les formalités nécessaires à ces mêmes transferts de biens.

6°- Convention entre la STEP et Aveyron Ingénierie :

Le suivi technique de la Station d'Épuration (STEP) précédemment missionné au SATÈSE, service du Conseil Général, n'est plus assuré suite à diverses organisations et mobilités.

Le Maire a rencontré Monsieur MARTEAUX, du Service Environnement du Département et responsable de ce même service au sein d'Aveyron Ingénierie.

Il est proposé de conventionner avec Aveyron Ingénierie où nous sommes par ailleurs déjà adhérents.

7°- Accord projet de périmètre fusion des Communautés de Communes en intercommunalité :

MONSIEUR Emilien SOULENQ intervient précisant que dans l'arrêté préfectoral instituant la fusion des Communautés de communes en Intercommunalité, un article précise que la nouvelle communauté de communes sera obligée d'adhérer au PETR du Haut Rouergue alors qu'elle adhère déjà au Syndicat mixte du PNR. Pour lui il est ridicule d'adhérer à deux structures publiques qui proposent les mêmes missions.

S'en suit un débat et un vote.

Vu l'arrêté n° 2016-098-04.BTC du 07 Avril 2016 portant projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes de l'ARGENCE, d'AUBRAC-LAGUIOLE, du CARLADEZ et de la VIADÈNE ;

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de Monsieur le Préfet de l'AVEYRON en date du 7 Avril 2016, les Conseils Municipaux sont invités à donner leur accord sur le projet de périmètre proposé.

Il est donc procédé à un vote :

1- pour le projet de périmètre proposé par Monsieur le Préfet de l'Aveyron, qui prévoit la fusion des 4 Communautés de Communes de l'ARGENCE, d'AUBRAC-LAGUIOLE, du CARLADEZ et de la VIADÈNE,

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 01

2- pour l'entrée de la Commune de SAINT-HIPPOLYTE dans ce nouveau périmètre,

Pour 10

Contre : 00

Abstention : 00

3- pour l'entrée de la Commune d'ENTRAYGUES SUR TRUYÈRE, dans ce nouveau périmètre,

Pour : 08

Contre : 01

Abstention : 01

Le Conseil Municipal se prononce donc pour la fusion des 4 Communautés de Communes de l'ARGENCE, d'AUBRAC-LAGUIOLE, du CARLADEZ et de la VIADÈNE, et approuve une extension avec les communes de SAINT-HIPPOLYTE et ENTRAYGUES SUR TRUYÈRE.

La sortie de la Communauté de Communes du Carladez du PETR sera évoquée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal pour un effet au 1^{er} janvier 2017.

8° - Questions diverses :

✓ Monsieur le Maire félicite les organisateurs de la Foire du 21 Mai qui a été réussie.

✓ Il indique également qu'il a assisté à une réunion concernant la petite enfance à Mur de Barrez et informe le conseil qu'une étude a été menée et qu'il en ressort que les $\frac{3}{4}$ de la population sont satisfaits des services en place. Il existe cependant des demandes et des modifications à apporter.

✓ Le Maire explique que l'association de jumelage THERONDELS/PERET est en sommeil et demande si quelqu'un souhaite prendre la responsabilité de cette association.
Pas de réponse positive au sein du Conseil.

✓ Monsieur Mestre explique qu'il a été acheté des gobelets avec un système de consigne. L'utilisateur paye sa consommation avec une consigne pour le verre. Soit le verre est rendu après utilisation contre la consigne versée, soit il est conservé par l'utilisateur. Ces verres ont été commandés à l'entreprise GREENCUP.

✓ La cabine téléphonique sur la place du poids public enregistre une utilisation de 3 minutes 02 par jour. Considérant que son utilisation n'est pas assez importante, elle va être retirée.

✓ La revue PATROMONI a fait paraître un très bel article sur l'église de Thérondels. Un abonnement a été effectué au nom de la Commune.

✓ Monsieur le Maire donne ensuite diverses informations concernant la vie du village :

- Démonstration de chaudière fonctionnant au bois déchiqueté chez Monsieur BELARD à Frons ;
- Les échanges de terrains à l'amiable (organisés par le Conseil Départementale en collaboration avec la Chambre d'Agriculture) entre propriétaires sont en cours ;
- Monsieur le Député de l'Aveyron et Monsieur le Conseiller Départemental sont venus à Thérondels concernant l'école et la demande de maintien du 2^{ème} poste d'enseignant ;
- Des travaux au niveau des routes sont à prévoir.
- Le Bar Tabac la Gentiane est en phase d'être vendu, l'information est donnée d'une mise à contribution sur le site « Ulule » afin d'aider la repreneuse au financement de l'aménagement d'une cuisine.

